

11 avr 2008 -13:49

Le Parlement adopte le Traité de Lisbonne

Le Parlement belge a adopté ce 10 avril le projet de loi portant approbation du Traité de Lisbonne

Le Parlement belge a adopté ce 10 avril le projet de loi portant approbation du Traité de Lisbonne

Le Parlement adopte le Traité de Lisbonne Bruxelles, le 11 avril 2008Le Parlement belge a adopté ce 10 avril le projet de loi portant approbation du Traité de LisbonneLe Ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht exprime sa satisfaction : « Il est important que le Traité de Lisbonne entre en vigueur l'année prochaine car il renforce la légitimité démocratique de l'Union. Cette plus grande légitimité démocratique se traduira concrètement par un meilleur contrôle parlementaire. Hormis dans un nombre limité de cas, les actes législatifs de l'Union seront adoptés conjointement par le Conseil des Ministres et par le Parlement Européen. Les compétences du Parlement Européen en matière budgétaire seront élargies et son rôle renforcé en matière de conclusion d'accords internationaux » indique le Ministre qui ajoute « Les parlements nationaux seront eux aussi plus étroitement impliqués dans l'intégration européenne. C'est ainsi que les parlements nationaux contrôleront les propositions législatives de la Commission en veillant au respect du principe de subsidiarité ». « Le Traité de Lisbonne renforce également l'effectivité de l'Union. Les institutions sont renouvelées et le vote à la majorité qualifiée est étendu à une série de domaines » précise également le Ministre De Gucht.

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération
au Développement - Service de presse (P&C/P)
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 81 11
<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie
Porte-parole
+32 477 40 32 12
Karl.Lagatie@diplobel.fed.be

Arnaud Gaspart
Porte-parole adjointe
+32 2 501 87 66
Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be